

Mais quel est donc ce projet de loi dont nous parlons, monsieur le Président? S'agit-il d'un projet de loi ordinaire qui ne revêt aucune importance? S'agit-il d'un document sans conséquence? Non. Il s'agit au contraire d'un projet de loi qui risque de modifier en profondeur la structure de notre économie. Il est susceptible de changer radicalement l'orientation sociale, culturelle et politique de notre pays. C'est un projet de loi que nous devons absolument étudier avec minutie.

Nulle doute que le gouvernement conservateur dispose de la majorité voulue pour faire adopter ce projet de loi. Mon chef, le député d'Oshawa (M. Broadbent), a déclaré que le gouvernement avait le droit maintenant de présenter et de faire adopter ce projet de loi. Cependant, ce serait une chose pour nous de l'adopter sans réfléchir en quelques heures, ainsi que le gouvernement le propose, et c'en serait une autre de procéder d'une façon réfléchie, attentive et vigoureuse. Nous avons été élus députés pour nous comporter ainsi. Nous n'avons pas été élus pour faire fi du Règlement, quitte à siéger jusqu'à 2 heures du matin la veille et le surlendemain de Noël dans une tentative pour en finir avec ce débat.

Quand on y réfléchit, on constate que ce projet de loi risque de modifier en profondeur un grand nombre de nos lois importantes. Ainsi, la Loi sur les banques, les différentes lois touchant l'agriculture, l'industrie et le commerce, le développement régional, la radiodiffusion et les sociétés fiduciaires. La liste en est fort longue. Le temps nous manquera pour discuter ses différents aspects d'une façon sérieuse. Aucun spécialiste ne sera appelé à témoigner. Je mets n'importe quel des mes vis-à-vis au défi de me dire à quoi cela va aboutir?

M. McDermid: Qu'est-ce que vous allez dire de neuf?

M. Riis: Y compris la personne qui n'arrête pas de gueuler, monsieur le Président. Les députés d'en face sont-ils au courant des effets de ce projet de loi sur la Loi sur la radiodiffusion? Dans quelques instants, ils auront la chance de nous le dire. Je veux que l'un d'entre eux nous dise s'il comprend les effets de ce projet de loi sur la Loi sur les banques.

M. McDermid: Oui, certainement.

M. Riis: Je me le demande.

M. McDermid: C'est bon pour le Canada.

M. Riis: J'en doute. C'est pourquoi il faut laisser le comité législatif convoquer des experts capables d'expliquer les effets de ce projet de loi. Les députés d'en face veulent-ils entendre l'avis des experts? Absolument pas. Il n'y a d'ailleurs rien d'étonnant, monsieur le Président, à ce que le gouvernement conservateur ne veuille pas entendre l'avis de ceux qui comprennent ce projet de loi. Lorsqu'il a présenté le projet de loi sur les garderies, il a fait comparaître des témoins qui tous, sans exception,

ont déclaré que c'était un projet de loi stupide. Les ministériels ont-ils écouté leur avis?

M. Allmand: Non, ils l'ont fait passer à toute vapeur.

M. Riis: Comme celui-ci. Que faut-il penser d'un gouvernement qui, après avoir consulté toutes sortes de spécialistes des services de garde d'enfants, ne tient aucun compte de leur avis? Voilà comment le gouvernement fonctionne. Pourquoi ne veut-il pas entendre un seul témoin au sujet de ce projet de loi? Parce qu'il sait qu'il ne tiendra pas compte de leur avis. C'est pourquoi les ministériels disent: «Laissons tomber. Faisons-le passer à toute vapeur».

Dans notre métier, nous ne devrions pas faire de prédictions, mais je vais en faire une: je prédis que, maladroitement et brutalement, le gouvernement conservateur va avoir recours à la clôture à chaque étape du projet de loi sur l'accord commercial. Il a déjà essayé de le faire prématurément hier, mais comme les subtilités du Règlement lui échappent, la Présidence a dû déclarer sa motion antiréglementaire. Toutefois, la Présidence étant intervenue à la première occasion qui s'est offerte, la clôture s'applique même au débat en cours: il est question de déchirer le Règlement, de le suspendre, de le jeter au panier et de laisser la majorité agir comme bon lui semble. Est-ce vraiment dans le meilleur intérêt du Canada? Parce que le gouvernement conservateur détient la majorité à la Chambre des communes, il croit pouvoir faire tout ce qu'il veut, y compris ne tenir aucun compte du Règlement et des règles applicables dans cette enceinte. Est-ce là le genre de Parlement, de Chambre des communes et de gouvernement que les Canadiens veulent? D'après moi, non.

S'il devenait nécessaire de rappeler la Chambre pendant le congé de Noël afin de débattre cet accord commercial, une disposition du Règlement permet de le faire: le paragraphe 28(3) habilite le Président des Communes à rappeler la Chambre en cas d'urgence ou de nécessité. Si, conformément au Règlement traditionnel, le gouvernement pouvait convaincre le Président—dûment élu par les députés pour les servir—du fait qu'il est nécessaire et dans le meilleur intérêt du pays de rappeler la Chambre pour étudier le projet de loi sur l'accord commercial, cela pourrait être fait. Le Président est habilité à le faire. Mais non, faites comme si le Président de la Chambre des communes n'existait même pas. C'est ça le résultat de cette motion, monsieur le Président: elle déclare que la présidence ne vaut rien parce que votre opinion ne vaut rien. Le gouvernement se juge beaucoup mieux placé que le serviteur dûment élu de la Chambre des communes pour déterminer les priorités. Il écarte le Président, fait fi du paragraphe 28(3) du Règlement et va décider quand la Chambre siège et comment nos travaux doivent être conduits.